

### Question n° 13

#### **Autorisation de demande de subvention FIPD 2012 auprès de l'État.**

**Mme TENDRON-FAYT (PCF)** rappelle que de nombreuses actions de prévention sont subventionnées par le FIPD (Fonds Interministériel de Prévention de la Délinquance). Mais ce FIPD a limité ses subventions au développement des centres de supervision, c'est-à-dire ce qui relève de la vidéosurveillance et de la vidéoprotection. La Courneuve a émis une demande d'augmentation du nombre de caméras qui répond à un besoin de la Ville par rapport à la définition de 3 périmètres : sur la maison du Peuple Guy Moquet pour la zone des Quatre-Routes, sur l'entreprise Morgan et sur le rond-point du Chêne. Une caméra tournante sera implantée dans ces périmètres. La présidente du Comité éthique viendra prochainement présenter le bilan annuel des opérations du centre de supervision urbaine et proposer des améliorations.

**M. POUX** donne la parole à **M. TROUSSEL**.

**M. TROUSSEL (PS)** indique que les élus PS ont été surpris par cette note puisque c'est à l'occasion d'une demande de subvention auprès de la FIPD qu'ils ont appris que la Ville réfléchissait à l'extension du système de vidéosurveillance. Il rappelle que le rapport du Comité d'éthique de 2009 indiquait que les données ne permettaient pas de conclure à la nécessité de développer le système de vidéoprotection, dès lors que son évaluation était incomplète et que d'autres actions n'étaient pas engagées avant de justifier son extension. Les élus PS n'émettent pas une opposition de principe vis-à-vis des caméras de surveillance, mais déplorent un problème de méthode et une absence de débat. De plus, cette décision va à l'encontre de ce que la majorité municipale avait présenté en 2009.

**M. POUX** donne la parole à **M. COUTEAU-RUSSEL**.

**M. COUTEAU-RUSSEL (Personnalité)** estime que le sujet reste la délinquance. Il espère que le résultat des dernières élections permettra la mise en place d'une police de proximité ou offrira un renfort en effectifs qui permettra d'éviter l'extension du parc de caméras.

**M. POUX** donne la parole à **M. BENLAFKIH**.

**M. BENLAFKIH (Personnalité)** partage les propos de **M. TROUSSEL**. Il estime qu'augmenter le nombre de caméras est un échec idéologique pour la majorité municipale qui, en 2008, avait mis en avant le souci d'égalité et de justice sur le territoire courneuvien. La note présentée affirme que le dispositif de vidéosurveillance a montré son efficacité, mais ceci est démenti par d'autres études. Il aurait été intéressant de présenter les bénéfices de la vidéoprotection avec des chiffres. Certes, la délinquance existe bel et bien et la population montre des signes d'exaspération. Mais il n'est pas pertinent de présenter comme solution des dispositifs qui étaient auparavant critiqués. Par ailleurs, la nécessité d'une police de proximité est de plus en plus évidente. L'extension du parc de caméras doit être prise en compte dans une situation générale.

**Mme TENDRON-FAYT (PCF)** estime que cette disposition n'est pas en contradiction avec la décision de 2009. En effet, le bilan du centre de supervision aurait dû être présenté avant la demande de subvention, mais il est réalisé par des acteurs de la société civile. **Mme CROSNIER** présentera très prochainement ce rapport. **Mme TENDRON-FAYT** estime que la présence de la police dans les quartiers ne répond pas aux nouveaux enjeux de la délinquance.

**M. POUX** donne la parole à **M. GOLDBERG**.

**M. GOLDBERG (PS)** se réjouit que la note et la discussion soient enfin différenciées. Il rappelle que la vidéosurveillance était à l'origine un dispositif expérimental qui pouvait être arrêté à tout moment. Il apparaît aujourd'hui qu'il s'agit d'un dispositif pérenne d'implantation de caméras sur la Ville. Par ailleurs, **M. GOLDBERG** souligne qu'il est essentiel de ne plus utiliser le terme « vidéoprotection » pour permettre un consensus autour de sujet, d'autant plus que l'implantation de caméras n'est pas justifiée à des fins de protection, mais de surveillance. C'est donc le terme « vidéosurveillance » qui convient. En outre, il est dit de ce dispositif qu'il a montré son efficacité, mais cette assertion gagnerait à être étayée. **M. GOLDBERG** demande que soit produit un bilan de ce dispositif de vidéosurveillance avec la mise en rapport du coût total du nombre d'images produites et le nombre d'images utilisées par la Ville pour élucider des délits. En effet, la vidéoprotection telle que définie par les anciens gouvernements de droite n'était qu'une surveillance effectuée par l'État pour compenser la suppression d'effectifs policiers. Enfin, **M. GOLDBERG** déplore le dévoiement du FIPD : ces ressources ne devraient pas être utilisées pour aider les communes à se doter de systèmes de vidéosurveillance, mais bien à agir pour la prévention de la délinquance. Il faut espérer que le nouveau ministre de l'Intérieur veillera à cela. En conclusion, **M. GOLDBERG** souligne la nécessité de mettre en place un dispositif de vidéosurveillance cohérent et d'établir un bilan précis de son efficacité avant de procéder au vote de cette note.

**M. POUX** rappelle que plus de 40 % de la délinquance se concentre sur moins de 10 % du territoire et que les effectifs de police sont répartis au *pro rata* du territoire. L'État a contribué à cette situation désastreuse en diminuant les effectifs de police et a tenté de pallier la situation avec le financement d'installation de caméra. **M. POUX** déclare qu'il ne souhaite pas que le maire devienne un shérif, comme cela se fait aux États-Unis. Mais devant les carences, la Ville a su s'adapter et réagir. Elle a créé un service de prévention/sécurité, avec des médiateurs qui circulent dans toute l'agglomération et elle a mis en place un système de vidéosurveillance, en premier lieu sur le centre commercial de la Tour. L'ajout des trois caméras a pour objet d'améliorer la surveillance tout en restant en cohérence avec le système déjà existant. Par ailleurs, **M. POUX** ne mesure pas l'efficacité du système aux saisines réalisées par la police. En outre, la Ville a embauché deux policiers municipaux pour

améliorer le contrôle des infractions routières. **M. POUX** ne considère pas que le système de vidéosurveillance soit la meilleure solution et il appelle de ses vœux une police nationale efficace et des éducateurs et/ou médiateurs plus nombreux et mieux qualifiés pour répondre aux problèmes du terrain. Enfin, il déplore également le dévoiement du FIPD. En l'absence d'autres questions, il propose de passer au vote.

*Question n° 13 – Vote : 30 voix pour et 4 abstentions (LO, M. Benlafkih)*